

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2021

Mrs BARRY E. – CHILLET J-F. – CIPRIANI A. –MOLY R. –NOURRISSON T. –ROLLAND J.–VACHER R.– ZOTIER T.

Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. – NABONNAND I.

Excusé : KEMLIN Xavier

Pouvoir : de KEMLIN Xavier à CHILLET Jean-François

Madame LABROSSE-VIAL Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020 à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	50.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50.00 €	
D 668 : Autres charges financières		50.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		50.00 €

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Madame le Maire rappelle la nécessité de modifier les statuts de la communauté de Communes de Forez-Est afin de prendre en compte les conséquences induites et découlant des dispositions législatives et réglementaires de la loi du 27 décembre 2019

Elle précise que :

- Considérant que les communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux ne font plus partie de la Communauté de Communes de Forez-Est depuis le 1^{er} janvier 2018,
- Considérant que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 supprime la catégorie des compétences optionnelles en remplaçant la phrase « *La communauté de communes doit par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes suivants* » par « *La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants* » et modifie ces groupes de compétences,
- Considérant que les compétences optionnelles exercées par la communauté de communes au moment de la promulgation de la loi, précisées ci-dessous, restent de sa compétence :
 - La protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - Actions sociales d'intérêt communautaire ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
 - Politique du logement et du cadre de vie.

Elle précise également que chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes de Forez-Est doit se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération actant la fixation de ses statuts par la Communauté de Communes de Forez-Est, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Elle rapporte la notification par la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 21 décembre 2020 de la délibération n°2020.002.16.12 du Conseil Communautaire de ladite Communauté de Communes en date du 16 décembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accueille favorablement le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est tel adopté par le Conseil Communautaire du 16 décembre 2020.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER CAFE COLLET

Madame le Maire présente le courrier de Monsieur Yvan GUY-MERCIER en date du 28 décembre 2020 ayant pour objet la préemption de la commune concernant la vente du bar-tabac COLLET.

Monsieur Yvan GUY-MERCIER confirme son intention de donner suite à la procédure d'annulation de préemption et sa volonté d'acquérir le bien ci-dessus mentionné.

Madame le Maire rappelle de ce fait que le projet de nouvelle bibliothèque sur ce site est abandonné.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de réviser les taux d'imposition 2021.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas se prononcer sur les taux d'imposition locaux avant une analyse avec tableau de simulation.

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE COMMUNICATION AUX CITOYENS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Communauté de Communes Forez-Est concernant l'acquisition, à l'échelle intercommunale, d'un logiciel applicatif d'information sur téléphone afin de mieux répondre aux enjeux de réactivité de la communication auprès des citoyens.

Pour répondre à la demande des communes d'améliorer la communication auprès des habitants et afin d'harmoniser les moyens de communication au sein du territoire, la CCFE propose de financer pour les 42 mairies l'application qu'elle souhaite utiliser.

Le prestataire ILLIWAP a été consulté et présentera sa solution « premiers pas » au bureau communautaire du 13 janvier 2021.

Le conseil est actuellement en attente d'explications complémentaires concernant la mise en place de cette application et des conditions de son application.

DIVERS

- Demandes de subvention de l'APF France handicap et de France Alzheimer : la commune reste sur la position de ne pas verser de subventions aux associations hors commune
- Diverses cartes de vœux portées à la connaissance des membres du Conseil Municipal
- Aménagement d'un circuit tout terrain kart cross et autocross : suite à la demande de RDV formulée par Madame FRECON, constitution d'un groupe de travail afin d'étudier ce projet : Madame COUBLE Simone, Monsieur Jean-François CHILLET, Monsieur MOLY Richard, Madame COLLET Florence.
- Reprise de voirie Route des étangs : quelques arrachements ponctuels du revêtement ont été signalés. L'entreprise TPCF interviendra dès que les conditions météorologiques le permettront.
- Convocation Assemblée Générale Biblio'Clep samedi 23 janvier 2021 à 10h. Madame COLLET Florence représentera la commune.
- Romain VACHER est chargé de l'achat de nouveaux drapeaux tricolores pour pavoiser la mairie.
- Chaque conseiller est chargé de la distribution des Bulletins Municipaux ainsi que des cartes de vœux à la population.

Prochain conseil, mardi 23 février 2021 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE